

Question orale

Année après année avec la belle saison arrivent les problèmes liés au dépassement du taux limite d'ozone. Le site Internet de l'Etat de Vaud, via son service de l'environnement (SEVEN) permet d'avoir une vision diachronique de l'évolution du taux d'ozone dans notre canton. Ces derniers jours, le taux d'ozone dépasse régulièrement la valeur limite.

Année après année le Conseil d'Etat informe, au travers de son médecin cantonal, des règles à respecter en cas de dépassement important (porter un masque, éviter que les enfants ou les personnes âgées sortent ou fassent du sport lorsque cela est possible, etc.).

Le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place un plan de mesure afin de prévenir et d'éviter les dépassements du taux limite d'ozone, lesquelles et pourquoi ?



Yves Ferrari, le 24 juin 2008